

Un moyen de maîtrise efficace : l'évaluation des risques



Tout en répondant aux exigences de la réglementation, l'évaluation des risques permet de conduire une réflexion approfondie sur tous les dangers présents dans l'entreprise et d'envisager des actions personnalisées afin, notamment, de supprimer les causes de déclenchement d'un incendie ou d'en limiter les effets (voir ED 970).

Une évaluation des risques bien menée conduit souvent à l'adoption de mesures techniques et organisationnelles efficaces et ciblées contre le risque incendie, comme :

• s'informer de l'étiquetage des produits chimiques (notamment inflammables) et de la signalisation de sécurité sur le lieu de travail (interdiction de fumer, panneaux d'évacuation...),

• choisir un mode de stockage adapté pour les produits (voir ED 6015) :

- local ou armoire ventilé mécaniquement,
- produits inflammables : bacs de rétention et récipients toujours fermés...
- bouteilles et réservoirs de gaz comprimés : sous abris extérieurs, éloignés des locaux occupés par le personnel...

• utiliser un permis de feu : il établit les conditions d'intervention pour les activités à risque, génératrices d'étincelles ou de surfaces chaudes (oxycoupage, soudage...) (voir ED 6030),

Les travaux par points chauds sont à l'origine, à eux-seuls, d'1/3 des incendies

• mettre en place des procédures de contrôle périodiques de l'ensemble des équipements (extincteurs, machines...) et du réseau électrique.

Conseil, aide personnalisée

En fonction de votre activité, n'hésitez pas à prendre contact avec :

- votre compagnie d'assurance
- le service départemental d'incendie et de secours (SDIS) et les services de pompiers de votre secteur
- les organismes de Sécurité sociale

Pour en savoir davantage

- Incendie et explosion sur le lieu de travail. S'informer pour prévenir. **ED 4702**
- L'évaluation du risque incendie dans l'entreprise. **ED 970**
- Incendie et lieux de travail. Prévention et lutte contre le feu. **ED 990**
- Consignes de sécurité incendie. Conception et plans associés (évacuation et intervention). **ED 6230**
- Le permis de feu. **ED 6030**
- Les extincteurs d'incendie portatifs, mobiles et fixes. **ED 6054**
- Le stockage des produits chimiques au laboratoire. **ED 6015**
- Conception des lieux et des situations de travail. Santé et sécurité : démarche, méthodes et connaissances techniques. **ED 950**
- Incendie. Définitions, prévention et actions. **DV 0395**

Documents disponibles
sur www.inrs.fr
et dans votre Carsat

Faire face au feu



**Sur 3 entreprises qui brûlent,
2 ne REPRENENT PAS leur activité**

Que faut-il savoir ?
Comment prévenir le risque ?
Comment procéder ?

Une priorité absolue : favoriser l'évacuation des personnes et l'intervention des secours

Par l'information

Rédigées sous la responsabilité de l'employeur, les **consignes de sécurité incendie** permettent à chaque salarié de prendre connaissance des mesures à prendre et de la conduite à tenir en cas d'urgence.

Avec des plans d'évacuation et d'intervention détaillés

- signalisation des points dangereux ou fournissant de l'énergie : zones à atmosphère explosive, installations électriques, gaz...,
- lieux de stockage des produits combustibles et matières dangereuses...,
- présence de moyens de première intervention contre le feu (extincteurs, RIA*).

Des instructions pour agir au plus vite

- comment donner l'alarme : qui appeler, par quels moyens (sonneries, haut-parleurs, sirènes...),
- des indications d'intervention pour toute personne découvrant un sinistre,
- comment évacuer les locaux (signal, zones et itinéraires à emprunter, points de rassemblement...).

Prévoir des consignes clairement établies, affichées et lisibles même de loin (voir ED 6230)

Par la formation

Prévoir des exercices d'évacuation semestriels

pour tester les systèmes d'alarme, vérifier la libre circulation des issues et voies d'accès (passages, itinéraires, escaliers...), connaître les délais nécessaires pour évacuer les lieux, s'assurer de la validité des consignes...

Initier les salariés au maniement des extincteurs

pour, suivant la nature du feu (matériaux, liquides, gaz, métaux...), utiliser l'extincteur le mieux adapté (eau, poudres, gaz...) et optimiser son action.

Constituer des équipes d'intervention

avec des salariés issus des différents secteurs d'activité, qui sauront avertir et intervenir suivant les consignes, avec les moyens disponibles dans leur zone spécifique de travail.

Sensibiliser les nouveaux arrivants

aux risques spécifiques de l'entreprise ainsi qu'aux procédures associées.

La fréquence des exercices permet d'acquérir de bons réflexes



Une action décisive : la conception et l'aménagement intérieur des bâtiments

Agir le plus en amont possible permet de limiter la formation et la propagation d'un incendie

Isoler les locaux à risque : magasins ou dépôts, ateliers contenant des matières dangereuses...

Prévoir le cloisonnement et le compartimentage pour limiter la propagation d'un incendie : murs séparatifs, portes coupe-feu...

Choisir les produits de construction et d'aménagement en fonction de leur comportement au feu (leur plus ou moins grande inflammabilité).

Concevoir des dégagements (issues) en nombre et dimensionnement suffisants : pour permettre l'évacuation rapide des personnes, faciliter l'accès aux équipes d'intervention et aux secours extérieurs.

Favoriser l'extraction des gaz chauds et des fumées par le désenfumage : ouvertures dans les toitures, cloisonnements verticaux incombustibles en partie haute...

La première cause de décès est due aux fumées et aux gaz (température élevée, opacité, toxicité, manque d'oxygène)

Installer des moyens d'intervention (extincteurs, RIA...) en fonction des types de feu ainsi que des détecteurs adaptés.

Une détection efficace permet une évacuation des personnes et une maîtrise du feu plus rapides



Retard de production

Fermeture temporaire ou définitive

Dégâts matériels

Victimes...

Prévenir les incendies en milieu de travail permet d'éviter LE PIRE.

*RIA : Robinet d'Incendie Armé